Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20230627-DELIB-083-2023-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2023 - Délibération n°23-083

Objet : Renouvellement de la convention ENT-Ecole pour l'année scolaire 2023/2024

Le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un juin précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, H. NICOLAS, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, M. MESSINES, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, E. SIFUENTES, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, B. MALLET, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, T. SABATIER, H. JONQUIERE.
ONT DONNE PROCURATION :
P. PLONGET donne procuration à J-P. ROUX, F. BOUCHE donne procuration à L. HEBRARD,
Absente : D. MARTY
SECRETAIRE DE SEANCE : H. NICOLAS

* * *

Rapporteur : Isabel ALCANIZ-LOPEZ, 3ème adjointe

L'ENT-Ecole est l'Environnement Numérique de Travail spécialement conçu pour les écoles de l'académie de Montpellier. C'est un espace de confiance, sécurisé par l'Education Nationale, pour les enseignants, les élèves et les parents mais également pour la commune.

En l'espèce, il propose des services pédagogiques, de vie scolaire et permet aux communes de communiquer en direction des familles.

A l'école, et depuis leur domicile, les élèves et leurs enseignants peuvent se connecter à un ensemble de services adaptés aux apprentissages et à la scolarité.

En outre, l'ENT-Ecole offre la possibilité aux parents de suivre le travail de leurs enfants. Des codes de connexion individuels sont attribués à chaque élève, enseignant et parent. Il est accessible depuis un ordinateur ou une tablette.

Il répond à plusieurs enjeux :
- Enseigner à l'ère du numérique pour faire réussir les élèves,
- Retrouver son école et son environnement scolaire à la maison,
- Accompagner la scolarité de son enfant et être partenaire de l'école,
- Faire entrer le numérique dans les écoles favorisant le rapprochement avec la maison.

Il offre plusieurs fonctionnalités ;
- Services pour les écoles et les classes :
  - Cahier de textes,
  - Carnet de liaison,
  - Messagerie,
  - Médiathèque,
  - Atelier d'écriture
  - Concours scolaire,
  - Site de l'école,
  - Blog.

Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20230627-DELIB-083-2023-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

- Services pour les communes :
  - Communications à destination des parents,
  - Portail de la commune,
  - Sites pour les structures d'accueil.

Le renouvellement de l'adhésion à ce dispositif académique émane directement de la demande et de la volonté des écoles en concertation avec la commune.

La commune est adhérente à ce dispositif depuis l'année scolaire 2019-2020.

Il s'agit pour l'année scolaire 2023/2024, de renouveler le partenariat entre l'académie et la commune au service de la réussite de tous les élèves par la signature d'une nouvelle convention qui concernera trois écoles :
- Ecole élémentaire François Fournier,
- Ecole maternelle François Fournier,
- Ecole maternelle Françoise Dolto.

Le coût de l'adhésion est de 45€ par an et par école.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°22-090 du 14 septembre 2022 relative au renouvellement de l'adhésion à l'ENT ;
Vu la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-Ecole) pour l'année scolaire 2023/2024 ;
Considérant la demande émanant des trois écoles de la commune ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal de Manduel approuve la convention de partenariat pour poursuivre la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-Ecole) dans les trois écoles suivantes : écoles maternelle et élémentaire François Fournier, école maternelle Françoise Dolto.

ARTICLE 2. Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération, dont la convention.

Convocation : 21 juin 2023
Affichage ordre du jour : 21 juin 2023
Présents : 26
Suffrages exprimés : 28
Absents : 3
Publiée le :
03 JUIL. 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Hélène NICOLAS

MAIRIE DE MANDUEL GARD

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».